

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 17 juin 2015, à 17 h 35, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :

Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
France HAMEL
Laurent PROULX
Myriam RÉGNIER
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :

Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 15-77

Sur proposition de M^{me} France Hamel, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2015

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 15-78

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 27 mai 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Ce point est reporté

5. Exercice de l'option de renouvellement des contrats d'assurance collective

CONSIDÉRANT que le 17 mai 2011, par sa résolution n° 11-68, le conseil d'administration du RTC attribuait les contrats d'assurance collective à La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. pour le personnel chauffeur, inspecteur et répartiteur, à SSQ Groupe financier pour le personnel de l'entretien et pour le personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) et à AXA Assurances inc. (maintenant assumé par SSQ Groupe financier) pour les protections d'assurance pour mort, mutilation et accident pour tous les groupes;

CONSIDÉRANT que les contrats étaient attribués pour une période de vingt-quatre (24) mois débutant le 1^{er} juillet 2011 et trois (3) options de renouvellement de 12 mois chacune;

CONSIDÉRANT que par ses résolutions n^o 13-84, du 26 juin 2013, et 14-105, du 18 juin 2014, le conseil d'administration du RTC exerçait les deux premières options de renouvellement prévues aux contrats précités;

CONSIDÉRANT que le RTC désire maintenant exercer la troisième (3^e) option de renouvellement prévue aux contrats attribués pour une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} juillet 2015;

Résolution 15-79

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu :

- *d'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat avec **La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc.**, pour une dépense maximale de 6 618 262,50 \$, incluant la taxe applicable, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;*
- *d'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat avec SSQ, société d'assurance-vie inc. faisant affaires sous le nom de **SSQ Groupe financier**, pour une dépense maximale de 2 454 384,31 \$, incluant la taxe applicable, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;*
- *d'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat avec AXA Assurances inc. (maintenant assumé par **SSQ Groupe financier**), pour une dépense maximale de 4 906,90 \$, incluant la taxe applicable, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;*

les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-40-01-011-530-53400.

Adoptée à l'unanimité

6. Attribution de contrat – services juridiques en santé et sécurité au travail

Résolution 15-80

*Sur proposition de M^{me} France Hamel, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu d'attribuer le contrat de services juridiques en santé et sécurité au travail à **Gagné Letarte SENCLR.**, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, au taux horaire fourni en annexe du document n^o 6 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, pour une dépense n'excédant pas 145 276 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période de trois (3) ans débutant le 22 juin 2015, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-40-43-435-810-83200, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

7. Acquisition de terrain – rue de la Faune, arrondissement Charlesbourg

CONSIDÉRANT que, dans son programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017, le RTC prévoit l'acquisition de terrains pour la réalisation de différents projets.

CONSIDÉRANT que le 30 janvier 2013, par sa résolution n^o 13-10, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n^o 293 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses pour l'achat de terrains;

CONSIDÉRANT que le RTC planifie actuellement le déploiement futur d'aires d'incitation à l'utilisation du transport en commun en périphérie de son réseau afin de favoriser le transfert modal vers l'autobus;

CONSIDÉRANT que le 25 février 2015, par sa résolution n^o 15-22, le conseil d'administration du RTC autorisait l'acquisition de gré à gré des lots 1 046 472 et 1 046 479 du cadastre du Québec situé sur la rue de la Faune, pour des fins d'utilités publiques, à savoir, la mise en place d'une aire d'incitation à l'utilisation du transport en commun pour desservir la clientèle du RTC;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation du stationnement incitatif régional Laurentienne situé sur la rue de la Faune, sur l'ancien site du zoo, le RTC doit également acquérir une superficie approximative de 2 000 mètres carrés appartenant à la Commission de la capitale nationale (CCNQ);

Résolution 15-81

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

- d'autoriser l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 4 657 383 du cadastre du Québec situé sur la rue de la Faune, et ce, pour des fins d'utilités publiques, à savoir la mise en place d'une aire d'incitation à l'utilisation du transport en commun pour desservir la clientèle du RTC;
- d'autoriser une dépense maximale de 224 700 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour l'acquisition d'une partie du lot 4 657 383 du cadastre du Québec;
- d'autoriser le directeur général du RTC à signer tout document nécessaire pour procéder à cette acquisition;

les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18011 et au règlement n° 293(1103).

Adoptée à l'unanimité

8. Attribution de contrat – services professionnels en arpentage foncier

Résolution 15-82

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'attribuer le contrat de services professionnels en arpentage foncier à **Groupe V.R.S.B. inc.**, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, au taux horaire fourni en annexe du document n° 8 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, pour une dépense n'excédant pas 59 612 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période de trois (3) ans débutant le 22 juin 2015, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles aux règlements n^{os} 293 et 316, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

9. Attribution de contrat – services professionnels en caractérisation environnementale

Résolution 15-83

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu d'attribuer le contrat de services professionnels en caractérisation environnementale à **LVM, une division d'EnGlobe Corp.**, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, au taux horaire fourni en annexe du document n° 9 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, pour une dépense n'excédant pas 89 857 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période de trois (3) ans débutant le 22 juin 2015, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles aux règlements n^{os} 293 et 316, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

10. Location à court terme de véhicules

Résolution 15-84

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'attribuer le contrat pour la location à court terme de véhicules à **Location Discam inc. (faisant affaire sous le nom Location Discount)**, seul soumissionnaire conforme, aux tarifs fournis en annexe du document n^o 10 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, pour une dépense n'excédant pas 140 588,76 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période de cinq (5) ans débutant le 22 juin 2015, soit trois (3) années et deux (2) années d'option le cas échéant, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles aux différents postes budgétaires de chacune des directions (1-__-__-810-82230), sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

11. Emprunt obligataire

Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués au regard de chacun d'eux, le Réseau de transport de la Capitale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, d'un montant total de 22 448 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
196 : Construction d'un centre d'exploitation pour autobus articulés (5 ans)	417 500 \$
196 : Construction d'un centre d'exploitation pour autobus articulés (10 ans)	184 800 \$
207 : Achat de 126 autobus neufs, dont 42 en 2008, 21 en 2009, 16 en 2010, 11 en 2011 et 36 en 2012 (5 ans)	1 330 100 \$
208 : Achat de 62 autobus neufs articulés, dont 20 en 2009, 20 en 2010 et 22 en 2011 (5 ans)	441 900 \$
234 : Acquisition de vingt (20) autobus en 2009	2 425 700 \$
207 : Achat de 126 autobus neufs, dont 42 en 2008, 21 en 2009, 16 en 2010, 11 en 2011 et 36 en 2012 (4 ans)	2 808 300 \$
208 : Achat de 62 autobus neufs articulés, dont 20 en 2009, 20 en 2010 et 22 en 2011 (4 ans)	774 800 \$
208 : Achat de 62 autobus neufs articulés, dont 20 en 2009, 20 en 2010 et 22 en 2011 (4 ans)	1 062 900 \$
218 : Réaménagement du terminus Jacques-Cartier	274 000 \$
203 : Mise en place d'un environnement informationnel	30 000 \$
207 : Achat de 126 autobus neufs, dont 42 en 2008, 21 en 2009, 16 en 2010, 11 en 2011 et 36 en 2012 (10 ans)	285 000 \$
208 : Achat de 62 autobus neufs articulés, dont 20 en 2009, 20 en 2010 et 22 en 2011 (10 ans)	300 000 \$
208 : Achat de 62 autobus neufs articulés, dont 20 en 2009, 20 en 2010 et 22 en 2011 (10 ans)	728 000 \$
216 : Mise en place d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information aux voyageurs (SAEIV) (10 ans)	3 018 000 \$
216 : Mise en place d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information aux voyageurs (SAEIV) (10 ans)	1 007 000 \$
252 : Achat de 107 autobus hybrides standards pour les années 2012 à 2015 (10 ans)	3 350 000 \$
252 : Achat de 107 autobus hybrides standards pour les années 2012 à 2015 (10 ans)	650 000 \$
257 : Financement des infrastructures hors emprise de la voie réservée de l'autoroute Robert Bourassa (10 ans)	525 000 \$
257 : Financement des infrastructures hors emprise de la voie réservée de l'autoroute Robert Bourassa (10 ans)	175 000 \$
263 : Acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations (10 ans)	975 000 \$
263 : Acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations (10 ans)	325 000 \$
279 : Acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations (10 ans)	375 000 \$
279 : Acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations	125 000 \$

(10 ans)	
301 : Acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations au centre administratif Lebourgneuf (10 ans)	860 000 \$

ATTENDU qu'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Résolution 15-85

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement au regard desdits règlements compris dans l'émission de 22 448 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 30 juin 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
5800, boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2K7

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 30 juin et le 30 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le président ou la vice-présidente et le trésorier ou la trésorière adjointe. Le Réseau de transport de la Capitale, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

Résolution de courte échéance

Résolution 15-86

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 22 448 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 196, 207, 208, 234, 218, 203, 216, 252, 257, 263, 279 et 301, le Réseau de transport de la Capitale émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

cing (5) ans (à compter du 30 juin 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 196, 207, 208, 216, 252, 257, 263 et 279, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 196, 207, 208, 234, 218, 203, 216, 252, 257, 263, 279 et 301, le Réseau de transport de la Capitale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE le Réseau de transport de la Capitale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 juin 2015, au montant de 22 448 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, le Réseau de transport de la Capitale a reçu les soumissions détaillées en annexe du document n° 11 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE l'offre provenant de Marchés mondiaux CIBC inc. BMO Nesbitt Burns inc., RBC Dominion valeurs mobilières inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Résolution 15-87

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 22 448 000 \$ du Réseau de transport de la Capitale soit adjugée à Marchés mondiaux CIBC inc. BMO Nesbitt Burns inc., RBC Dominion valeurs mobilières inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le président ou la vice-présidente et le trésorier ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution de prolongation

ATTENDU QUE le Réseau de transport de la Capitale désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE le Réseau de transport de la Capitale avait, le 10 mars 2015, un montant de 4 800 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 10 388 000 \$, pour une période de 5 ans et 10 ans en vertu des règlements numéros 196, 207, 208 et 234;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 30 juin 2015;

ATTENDU qu'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Résolution 15-88

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

QUE le Réseau de transport de la Capitale emprunte 4 800 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 3 mois et 20 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

12. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

13. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

14. Levée de l'assemblée

Résolution 15-89

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 17 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale